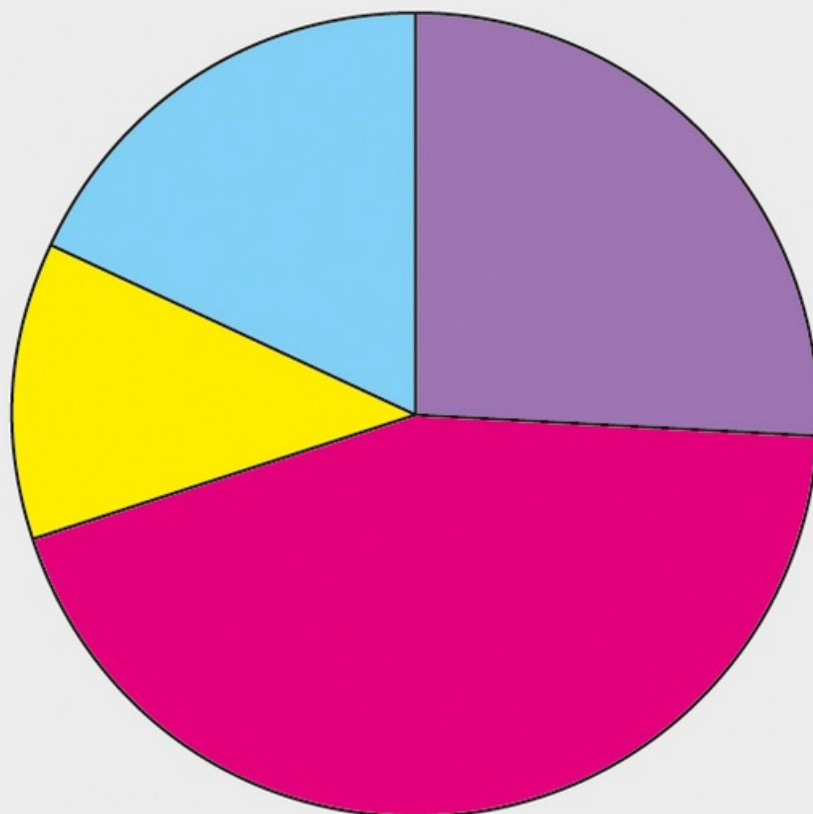


26.05.2015 - 08:15 Uhr

ESTI: 15% des matériels électriques ont montré des défauts / un matériel électrotechnique sur sept fait l'objet d'une contestation

1662 (1567) matériels contrôlés



Publicité
300 (359) resp. 18 % (23 %)

Contrôles ultérieurs
3 (9) resp. 0 % (1 %)

Expositions
428 (310) resp. 26 % (20 %)

Grands distributeurs
732 (691) resp. 44 % (44 %)

Annonce de tiers
199 (198) resp. 12 % (12 %)

Valeurs entre parenthèses 2013

Fehrltorf (ots) -

15% des matériels électriques contrôlés par l'Inspection fédérale des installations électriques ESTI en 2014 ont montré des défauts. 34 interdictions respectivement suspensions de vente ont dû être prononcées. De plus, 17 rappels et informations de

sécurité de produits destinés aux consommateurs du domaine électroménager, de l'habitat et du domaine IT ont été diffusés publiquement et les consommateurs en ont été informés.

La surveillance du marché par l'ESTI est faite dans toutes les parties de la Suisse et s'effectue selon l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT). Les matériels électriques mis en circulation pour le ménage, le bureau, l'artisanat et l'industrie sont contrôlés par sondages par rapport à leur conformité et leur sécurité pour que seuls des produits électriques sûrs soient commercialisés en Suisse.

Les matériels contrôlés ont été répertoriés à l'occasion de visites dans des foires, chez les grands distributeurs, dans des marchés spécialisés et chez les fabricants ainsi que dans le cadre de contrôles sur les plates-formes internet et dans les médias imprimés. Des vérifications ont aussi été réalisées du fait de déclarations de consommateurs, de concurrents ainsi que de professionnels du domaine électrique.

Au total, 249 matériels présentant des défauts ont été enregistrés. Ainsi, 15% de tous les matériels électrotechniques contrôlés présentaient des défauts. 106 d'entre eux comportaient des défauts de sécurité.

S'il y a un danger pour l'utilisateur, l'ESTI peut interdire toute mise en circulation ultérieure d'un matériel. En 2014, 34 interdictions respectivement suspensions de vente ont dû être prononcées. Ont été particulièrement concernés en 2014 divers Whirlpools mobiles d'un fabricant asiatique, différents tubes LED sans protection contre le contact, des lampes LED ainsi que des luminaires, des adaptateurs de voyage non autorisés, des machines à barbe à papa ainsi que, en général, des fiches aux propriétés électriques insuffisantes sur différents appareils. A cet égard, il faut noter que la mise sur le marché d'appareils électriques équipés de fiches étrangères est interdite en Suisse.

Dans 25 cas, le commerce et les fabricants en tant que distributeurs ont retiré eux-mêmes des produits du marché en raison de la loi sur la sécurité des produits (LSPro) et en ont informé l'ESTI. Dans 17 cas, les rappels et informations de sécurité ont été diffusés publiquement en collaboration avec l'ESTI sur le site internet du Bureau fédéral de la consommation BFC. Cela concernait des sèche-linge, des chauffe-eau électriques, des Whirlpools mobiles, des câbles secteurs pour ordinateurs portables, des alimentations électriques pour Smartphones, ordinateurs, adaptateurs de voyage, aérothermes, stérilisateurs, luminaires et spots sur rail. L'ESTI recommande à tous les consommateurs et consommatrices de s'adresser pour l'achat d'appareils électriques à des fournisseurs sérieux disposant d'un service clients compétent en Suisse et de s'assurer que les modes d'emploi sont lisibles et qu'un label de contrôle est apposé. Les labels de contrôle suisses reconnus sont par exemple le signe de sécurité de l'ESTI - les appareils affichant le signe de sécurité sont publiés sous www.esti.admin.ch - et le signe de conformité SEV d'Electrosuisse. Ces labels de contrôle répondent à des exigences plus élevées en matière de sécurité des produits que l'autodéclaration avec le label CE et offrent une valeur ajoutée aux consommateurs et aux utilisateurs.

Contact:

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Surveillance du marché
Luppenstrasse 1
8320 Fehraltorf
Tél. +41 44 956 12 30, Peter Fluri
mub.bs.info@esti.ch
www.esti.admin.ch

Medieninhalte

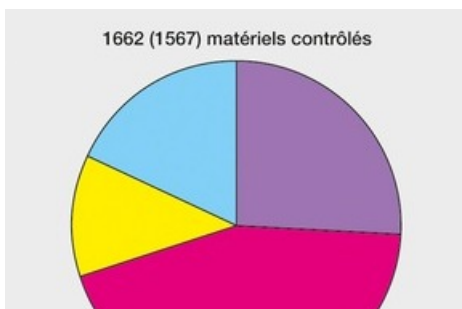


Diagramm materiels contrôlés. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/pm/100019965 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI"

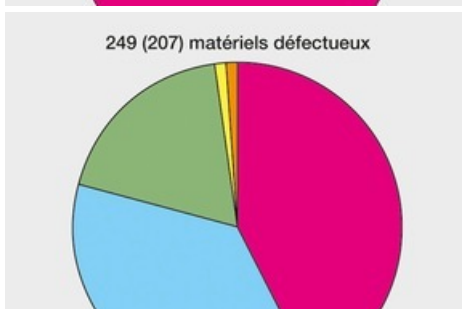


Diagramm materiels défectueux. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/pm/100019965 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019965/100773076> abgerufen werden.